



Voyages d'exception

S'enrichir de la beauté du monde

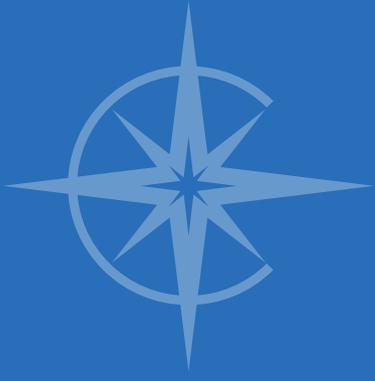
 MUSICALE

Croisière Venise et la vallée du Pô en musique

Du 7 au 13 mai 2022



Le spécialiste des voyages et croisières **francophones avec conférenciers**



Venise et la vallée du Pô en musique

Venise, Vivaldi, Violon...

Comment mieux résumer l'esprit de cette ville unique au monde ? Si ce n'est en y ajoutant le voyage comme invitation...

Partez en musique à la découverte de la sublime cité des Doges avec ses multiples canaux ainsi que des trésors des cités de Vérone, Mantoue, de Crémone et de ses mythiques luthiers. Les plus belles pages de la musique classique vous accompagneront tout au long de ce voyage dans un riche programme de concerts servi par des artistes tout à fait exceptionnels. De Vivaldi à Paganini en passant par Corelli, la fantastique et virtuose Elsa Grether vous charmera de son violon. De Monteverdi à Barbara Strozzi et Rossini, vous serez envoûté par la splendeur de la voix de la mezzo-soprano Maria Mirante. De Wagner à Mahler, les pianistes Paul Beynet et notre invité exceptionnel Bruno Fontaine vous dévoileront, avec enthousiasme et passion, les plus belles partitions des nombreux compositeurs amoureux de la Sérénissime. Et nous partirons aussi à la découverte des secrets des vies de Vivaldi, Paganini et Vivaldi !

A bientôt à bord pour voyager en musique !

Sophie Lemonnier-Wallez, direction artistique

Votre itinéraire



Voyages d'exception

S'enrichir de la beauté du monde



Les points forts de votre voyage



Un plateau artistique exceptionnel

Vous profiterez d'un programme musical d'exception avec Bruno Fontaine, Elsa Grether, Maria Mirante, Paul Beynet, Sophie Lemonnier-Wallez



Des concerts uniques

Au cours de la croisière, vous aurez le privilège d'assister à six concerts privés, donnés par les artistes invités à bord à vos côtés.



Des excursions sélectionnées

Voyages d'exception vous propose 1 forfait d'excursions spécialement étudiées pour découvrir les lieux incontournables de la région.



Un pré-séjour à Venise (optionnel)

3 jours à Venise pour découvrir toutes les splendeurs de la ville. Un séjour en pension complète avec visites et concerts au programme.



M/S Michelangelo, un bateau convivial

Vous naviguerez à bord d'un bateau de bon confort, convivial et qui sera amaré au coeur de Venise et de la place Saint-Marc.



Les plus belles villes de la vallée du Pô

Vous pourrez découvrir lors des excursions des villes au patrimoine souvent classé par l'UNESCO : Crémone, Vérone, Parme, Vicence.



Au départ de France, Belgique ou Suisse

Nous organisons votre acheminement vers la croisière depuis la France, la Belgique ou la Suisse (supplément possible selon les villes).



Notre équipe vous accompagne

Notre équipe francophone sera à vos côtés pendant la croisière, notamment au cours de permanences quotidiennes.

Les durées, itinéraires et excursions sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des modifications en raison de circonstances externes (telles que les conditions atmosphériques, les grèves, les retards des transports, les exigences opérationnelles des fournisseurs de services, la hauteur des eaux) ; ces modifications font l'objet d'une information au client conformément aux dispositions des articles R.211-9 à 11 du Code du tourisme. Les photographies et descriptifs, notamment des excursions animalières, ne peuvent pas engager l'agence en cas d'absence d'animaux ou de visibilité.



> Vos intervenants



Bruno Fontaine, pianiste et compositeur

Pianiste, chef d'orchestre, arrangeur et compositeur de musiques de films, pianiste prodige, Lauréat du Grand Prix de l'académie Charles-Cros, Grand Prix SACEM 2013 pour la Musique à l'Image, il a collaboré avec les plus grands J. Migenes, J. Greco, l'Ensemble orchestral de Paris, l'Orchestre de la Suisse romande, Michel Portal, Henri Demarquette, J-F Ziegel... Il a été nommé aux Victoires de la musique et aux Césars pour "On connaît la chanson" et "Pas sur la bouche" d'Alain Resnais.



Elsa Grether, violon

La violoniste française Elsa Grether est l'invitée de festivals les plus prestigieux. Elle a donné des récitals au Carnegie Weill de New-York, Printemps des Arts de Monte-Carlo, Festival Berlioz, Festival Musiques en Été à Genève, Mozarteum de Salzbourg... En 1993, elle est lauréate du Concours des Jeunes solistes de la RTBF de Bruxelles, puis en 2009 du Prix International Pro Musicis à l'unanimité et de diverses fondations : Safran pour la Musique, Prix Oulmont (Fondation de France), Cziffra.



Maria Mirante, Chanteuse mezzo-soprano

Artiste à la voix envoûtante, elle prend part à des productions d'opéras et à des créations mêlant chant et théâtre. Passionnée de musique de chambre, elle participe à de nombreux récitals. Sa couleur vocale et sa virtuosité la mène vers les répertoires latins de la mélodie française à la musique espagnole dans lesquelles « son timbre chaud et velouté » et « la grâce de son interprétation » sont très appréciés. Elle a chanté aux côtés d'Agnès Jaoui dans le film Aurore de Blandine Lenoir.



Paul Beynet, piano

Diplômé du CNSMDP, il se produit aussi bien en solo qu'en musique de chambre dans de nombreux festivals (Rocamadour, Uzerche, L'Amaury, la Hugo Wolf Academie von Stuttgart), ainsi que sur des scènes de renom comme l'Opéra de Lille ou de Reims, la Seine Musicale, l'Auditorium du Musée d'Orsay, la Scène Nationale de Quimper... Il est membre co-fondateur du trio Ayònis et le duo qu'il forme avec la mezzo-soprano Maria Mirante a créé le concert-spectacle : « Le Pianiste qui m'aimait. »



Sophie Lemonnier-Wallez, violoniste et directrice artistique

Diplômée du CNSM de Paris et de la Haute École de Musique de Paris, elle a joué sous la direction de prestigieux chefs tels que Michel Corboz, Roger Boutry ou Manuel Rosenthal (pour ne citer qu'eux). Lauréate de nombreux concours internationaux, elle est directrice artistique des croisières musicales chez Voyages d'exception.

Le programme

Du baroque au Bel Canto

Maria Mirante et Paul Beynet

Violon en fête!

Les plus belles pages de Paganini, Corelli, Respighi...interprétées par Elsa Grether au violon et Bruno Fontaine au piano

Carnet de voyage de la lagune

Sophie Lemonnier-Wallez et Paul Beynet vous entraînent dans l'univers de Stravinsky, Mahler, Wagner et Mendelssohn, Liszt.

Vivaldi

Concert Vivaldi interprété par Elsa Grether, Sophie Lemonnier-Wallez au violon et Bruno Fontaine au piano

Carte blanche à Bruno Fontaine

Itinérance d'improvisation et de transcription de Bach à Bernstein

Fête musicale vénitienne avec les artistes de la croisière.

Pour le concert de l'Au Revoir, retrouver tous les artistes de la croisière.

Les conférences

Causerie : Paganini, le violon du diable

Retrouvez pour ce moment privilégié Bruno Fontaine et Sophie Lemonnier-Wallez.

Causerie : Vous avez dit Stradivarius?

Stradivarius, entre mythes et légende en compagnie de Sophie Lemonnier-Wallez

Vivaldi, une renaissance

Causerie de Sophie Lemonnier-Wallez



Votre voyage

 Aller retour depuis Paris - Genève - Bruxelles*

JOUR 1 | Samedi 7 mai

Ville de départ*/Venise / Mantoue (Italie)

Selon votre ville de départ, vous retrouverez nos équipes d'accompagnement dans un aéroport parisien ou à votre arrivée à Venise. Vous serez accueilli et transféré en car vers Mantoue, situé à 150 km de Venise où vous attendra votre navire le M/S Michelangelo. Vous prendrez possession de votre cabine avant de rejoindre le salon où vous serez convié à un cocktail de bienvenue et à une présentation de l'équipage. Après dîner, vous retrouverez le salon pour une présentation du programme musical de votre croisière.

* Les prix forfaitaires publiés dans le feuillet Tarifs et Conditions par pays sont valables au départ de Paris, Genève ou Bruxelles respectivement. En fonction des plans de vols qui seront proposés votre départ et/ou votre retour de Genève pourraient se faire de façon anticipée pour l'aller et différée pour le retour, le tarif serait alors réajusté. Si vous partez d'une autre ville, nous pouvons vous proposer une solution d'acheminement avec supplément (nous consulter). La ville de départ et de retour devra être la même.

JOUR 2 | Dimanche 8 mai

Mantoue



Cité médiévale, Mantoue

Mantoue fut fondée par les Étrusques, sous l'Antiquité, elle vit naître en 70 av J-C le poète Virgile. Durant le Moyen Âge, Mantoue fut disputée par de grandes familles aristocratiques à l'image des Canossa au XIe siècle, des Bonacolsi au XIIIe siècle et surtout des Gonzague, qui en firent leur

fief et un centre d'art reconnu entre les XIVe et XVIIIe siècles. Façades richement décorées, imposantes demeures à l'image du palais ducal ou du Palazzo del Podestà mais aussi les somptueuses églises comme la cathédrale San Pietro donnent à la cité toute sa beauté. Vous y verrez la maison de Rigoletto, demeure abritant la statue du bouffon, personnage principal de l'opéra du même nom créé par Giuseppe Verdi en 1851. En soirée, vous pourrez apprécier au salon le concert donné par les prestigieux musiciens qui vous accompagneront.

JOUR 3 | Lundi 9 mai

Mantoue - Valdaro - Torretta - Rovigo



Canal Bianco, Torretta

Tôt le matin, votre bateau quittera Mantoue pour rejoindre Valdaro où les passagers partant pour l'excursion optionnelle "Sur les traces de Monteverdi" débarqueront tandis que les autres poursuivront leur navigation vers Torretta. Après le déjeuner, le bateau reprendra sa navigation. Vous pourrez en profiter pour apprécier le paysage qui traversera la réserve naturelle de Vallazza, ponctuée de saules pour emprunter la rivière Mincio. Vous pourrez également échanger avec les artistes de votre croisière. En soirée, vous arriverez à Rovigo, charmante ville située le long des berges du Pô dans une région connue sous le nom de Polesine. Un concert vous sera proposé au salon.

JOUR 4 | Mardi 10 mai

Rovigo - Porto Viro - Porto Levante

Avant que le bateau quitte Rovigo, les passagers qui auront choisi de participer à l'excursion optionnelle à Vérone débarqueront. Le bateau poursuivra sa navigation vers Porto Viro qui se trouve au cœur du delta du Pô. Les passagers de retour de Vérone



rejoindront le navire pour le déjeuner. Votre après-midi de navigation au cœur du Delta, vous permettra d'apprécier le paysage situé en plein cœur de la campagne de la région de Vénétie. Vous atteindrez Puerto Levante en soirée. après le dîner, vous rejoindrez le salon pour assister à un concert.

JOUR 5 | Mercredi 11 mai

Porto Levante - Chioggia - Venise



Canal, Chioggia

Le bateau appareillera de Porto Levante après que les passagers qui auront choisi de participer à l'excursion optionnelle « Visite de Vicence » aient débarqué. Le bateau remontera alors vers Chioggia qu'il atteindra en fin de matinée. Pour les personnes n'ayant pas opté pour les excursions, ils seront quand même dans l'obligation de débarquer du navire et un transfert sera mis en place depuis Porto Levante vers Chioggia où ils disposeront d'un temps libre en attendant l'arrivée du navire. Connue dès l'Antiquité, la ville fut plusieurs fois abandonnée et reconstruite durant le Moyen-Âge, avant de devenir subordonnée à la République de Venise. Durant la Renaissance, elle vit naître les compositeurs Gioseffo Zarlino et Giovanni Croce et abrita en 1721, la première de l'opéra *Climène*, d'Antonio Bioni. Conquise tour à tour par Bonaparte puis l'Empire d'Autriche à la fin du XVIII^e siècle, elle fut finalement intégrée au nouvel Etat italien quelques décennies plus tard. S'articulant autour du canal Vena, enjambé par le pont Vigo, le long duquel se succèdent des maisons colorées, cette autre cité lacustre saura vous charmer avec son église Sant'Andrea et son campanile du XIII^e siècle. Après le retour des passagers de l'excursion, votre bateau poursuivra sa navigation vers Venise.

JOUR 6 | Jeudi 12 mai

Venise



Pont du Rialto, Venise

Vous aurez tout le loisir de découvrir la célèbre cité lacustre au cours des excursions optionnelles qui vous sont proposées. Curiosité à elle seule, Venise fut fondée au milieu du VII^e siècle et devient au cours du Moyen-Âge et de l'Époque Moderne, l'une des républiques maritimes les plus puissantes du bassin méditerranéen. Disposant de ruelles étroites et de nombreux canaux parcourus par les gondoles et les vaporettos, elle regorge de ponts comme celui du Rialto ou des Soupîrs, et de splendides bâtiments. Vous pourrez flâner dans des quartiers comme le Castello qui renferme l'arsenal ou la Pointe de la Douane qui sépare le Grand Canal du canal de la Giudecca. Aussi étonnante qu'elle soit, Venise n'a pas fini de vous émerveiller. Après le dîner, vous pourrez rejoindre le salon pour assister au concert de l'Au revoir.

JOUR 7 | Vendredi 13 mai

Venise / Ville de retour

Vous débarquerez du M/S Michelangelo après votre petit déjeuner et serez transféré jusqu'à l'aéroport de Venise Marco Polo pour prendre votre vol retour.



Informations importantes

Voyages d'exception vous propose un forfait excursions « Découverte » composé de 6 visites. Retrouvez les tarifs et conditions dans le feuillet tarifaire de la brochure. Dans le programme, plusieurs visites nécessitent de longues stations debout et des déplacements à pied vers les sites

Les excursions



Voyages d'exception vous propose un forfait excursions « Découverte » composé de 6 visites. Retrouvez les tarifs et conditions dans le feuillet ci-joint. Dans le programme, plusieurs visites nécessitent de longues stations debout et des déplacements à pied vers les sites.

Les charmes de Crémone Jour 2 : Mantoue (Italie) | Dimanche 8 mai

Durée : 7 h | Difficulté : modérée | Déj. inclus

Dès le matin, vous partirez en autocar à destination de Crémone, surnommée « la ville des luthiers » en tant que patrie des Stradivari. Vous commencerez par la visite du musée du violon qui expose une collection exceptionnelle d'instruments imaginés par les familles illustres telles que les Amati, les Guarneri et bien entendu, les Stradivari. Puis, vous prendrez place dans l'auditorium Giovanni Arvedi afin d'assister à un concert. À l'heure du déjeuner, vous poursuivrez votre visite de Crémone. Vous rejoindrez ensuite votre navire à Mantoue.

Sur les traces de Monteverdi Jour 3 : Mantoue (Italie) | Lundi 9 mai

Durée : 3 h | Difficulté : modérée

L'excursion de votre matinée au départ de Valdarò, vous fera découvrir Mantoue, ville qui témoigne des réalisations urbaines, architecturales et artistiques de la Renaissance. Vous visiterez le palais ducal, ancienne résidence des Gonzague achevée entre les XIV^e et XVI^e siècles. Vous parcourrez l'intérieur symbolisé par un enchevêtrement de couloirs et de galeries dont la Galleria Nuova décorée de retables. Vous admirerez les loggias et les jardins ainsi que la cour intérieure qui donne sur la tour de l'horloge de l'église Santa Barbara, datant du XVI^e siècle. Vous poursuivrez avec la rotonde San Lorenzo construite au XI^e siècle et la basilique Saint-André, chef-d'œuvre de la Renaissance inspiré par les temples étrusques décrits par Vitruve. Vous suivrez également les traces de Monteverdi. L'artiste fut embauché à la cour des Gonzague de 1590 à 1613 et c'est durant cette période qu'il imagina Orfeo, son plus célèbre opéra achevé en 1607. Vous remonterez à bord à Toretta pour le déjeuner.

Visite de Vérone Jour 4 : Rovigo (Italie) | Mardi 10 mai



Durée : 3 h | Difficulté : modérée

En tout début de matinée, vous prendrez l'autocar qui vous conduira de Rovigo à Vérone. Après un trajet d'une heure trente environ, vous atteindrez la « ville des amants de Vérone » rendue célèbre par l'œuvre shakespearienne, Roméo et Juliette. Lors de votre passage, vous contemplerez, non loin de la Piazza delle Erbe et ses édifices de style baroque, la Maison de Juliette. Aujourd'hui reconvertie en musée, cette ancienne demeure seigneuriale datant du XII^e siècle accueille une multitude d'amoureux qui viennent s'embrasser sur le balcon de Juliette, ajouté au XX^e siècle. Vous parcourrez ensuite le cœur de la vieille ville de Vérone dans laquelle se dressent de magnifiques arènes construites sous le règne de l'empereur Auguste, en 30 après J.C. L'amphithéâtre pouvait accueillir jusqu'à 30000 spectateurs. En cas de fermeture des arènes, vous visiterez les jardins à l'italienne de Giusti créés en 1570 par Auguste Giusti. Après la visite, vous repartirez en car vers Porto Viro pour retrouver votre navire.

Visite de Vicence Jour 5: Porto Levante (Italie) | Mercredi 11 mai

Durée : 2 h 30 | Difficulté : facile



Depuis Poro Levante, vous serez transféré en autocar vers la ravissante ville de Vicence, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO et surnommée « la ville du Palladio », en hommage à Andrea Palladio, architecte qui réalisa de nombreux édifices au XVI^e siècle. Autour de la Piazza dei Signori, vous aurez l'occasion de contempler les plus beaux d'entre eux tels que la Loggia del Capitanio ou la basilique palladienne et sa tour Bissara qui font face au Palazzo del Monte di Pietà et à l'église de San Vincenzo datant du XIII^e siècle. Puis, vous visiterez le théâtre Olimpico, œuvre majeure d'Andrea Palladio achevée en 1585, qui abrite un mur de scène habillé de décors en perspective imaginés à la même époque par Vincenzo Scamozzi. Après cette visite, vous repartirez en car vers votre bateau qui vous attendra à Chioggia.

Visite du Palais des Doges (matinée)

Jour 6 : Venise (Italie) | Jeudi 12 mai



Durée : 1 h 45 | Difficulté : modérée

Après votre petit déjeuner, vous partirez à pied à la découverte d'un des lieux les plus emblématiques de la ville, situé près de la place Saint-Marc : le palais des Doges. Vous visiterez le palais, ancienne demeure du souverain de la République datant du XIV^e siècle, décoré de fresques imaginées par les peintres italiens Véronèse et Le Tintoret. Il restera le siège du pouvoir vénitien jusqu'à la chute de la République de Venise en 1797. Ce magnifique édifice de style gothique et vénitien vous séduira.

Le pouvoir, tant politique que judiciaire, s'organise au cœur du lieu et la proximité de la basilique lui confère par ailleurs un caractère sacré. Vous découvrirez le pont des Soupirs et la jolie vue qu'il offre sur la lagune. Après cette visite, vous rejoindrez le bateau à pied pour le déjeuner.

Les îles de la Lagune : Murano et Burano
(après-midi) Jour 6 : Venise (Italie) | Jeudi
12 mai



Durée : 3 h | Difficulté : modérée

Après votre déjeuner à bord, vous embarquerez dans un bateau privatisé pour partir à la découverte des îles de Burano et Murano. La première est charmante avec ses anciennes maisons de pêcheurs de couleurs vives. Vous pourrez vous promener librement dans les ruelles pouvant apprécier par endroit le talent des dentelières et les ouvrages sortis de leurs doigts de fées. Vous poursuivrez votre découverte en vous rendant à Murano, l'île de la verrerie. Vous découvrirez les artisans au travail et une partie de leurs secrets ancestraux vous seront dévoilés. Vous admirerez les pièces uniques exposées au musée du verre de Murano qui reflètent les styles exceptionnels des artistes verriers. Après cette après-midi baignée de l'atmosphère si particulière des îles de Lagune, vous rejoindrez le Michelangelo au quai des Sept Martyrs.

Post-séjour optionnel

À la découverte de Venise

du 13 au 15 mai 2022



La Basilique Santa Maria della Salute, Venise - Italie

Retrouvez les tarifs et conditions de ce pré-séjour optionnel dans le feuillet ci-joint.

JOUR 1 | Vendredi 13 mai

Venise (Italie)

Vous débarquerez en début de matinée et tandis que vos bagages seront transférés vers votre hôtel, vous découvrirez les principaux monuments de la ville situés autour de la place Saint Marc. Vous visiterez la Basilique. Les guides, n'ayant pas le droit de donner d'explications à l'intérieur de l'édifice, feront les commentaires à l'extérieur. La basilique, dont la construction a débuté en 828 a été construite en forme de croix grecque. Sa principale richesse réside dans les mosaïques réalisées à la feuille d'or qui couvrent les murs. Vous pourrez admirer le Pala d'Oro, ce retable est une pièce d'orfèvrerie tout à fait remarquable et vous visiterez le Trésor de Saint Marc où sont réunis des objets liturgiques ornés d'or, d'argent, de verre taillé et peint, de mosaïques... Vous déjeunerez au restaurant avant de vous rendre dans un atelier de fabrication des célèbres masques vénitiens dont l'origine remontent au XIIIème siècle et dont l'usage exclusif est limité à la période du Carnaval depuis 1600. Vous découvrirez les secrets de fabrication et les personnages phares de la Comedia del Arte. Vous vous rendrez ensuite au célèbre « caffè Florian », ouvert en décembre 1720 pour une pause musicale et gourmande puis nous vous proposerons un concert dans l'église de la Pietà (ou similaire) avant de dîner et de rejoindre votre hôtel pour la nuit.



Théâtre de La Fenice, Venise - Italie

JOUR 2 | Samedi 14 mai

Venise

Dans matinée vous découvrirez le musée Wagner (en cas d'impossibilité de visite, ce musée pourrait être remplacé). Le compositeur et son épouse Cosima ont loué au comte Bardi en 1882, l'entresol du Palazzo Vendramin Calergi qui comptait une quinzaine de pièces. C'est là que Wagner a passé son dernier hiver en famille avant d'y décéder en 1883. Aujourd'hui, une partie du lieu est transformée en musée où l'on trouve la plus grande collection privée dédiée au grand compositeur allemand en dehors de Bayreuth. Vous vous rendrez ensuite au musée de la musique situé dans le quartier San Marco, à l'intérieur de l'église Saint Maurice, un édifice de style néo-classique. Vous y observerez une collection



Pont du Rialto, Venise - Italie

d'instruments musicaux à cordes qui datent du XVIe au XIXe siècle. Violons, violes et mandolines s'y côtoient et une partie du musée est consacrée au plus illustre des musiciens vénitiens, Antonio Vivaldi. Après cette visite, vous déjeunerez, puis à pied vous vous rendez, tout en flânant et en découvrant différentes façades de palais, au musée Peggy Guggenheim, installé dans le palais Venier dei Leoni, il expose des œuvres de Pollock, Picasso, Ernst, Magritte, Dali... Vous disposerez d'un peu de temps libre puis retournerez à l'hôtel pour vous préparer avant de partir vers la Fenice, le prestigieux et somptueux opéra. Dans ce fabuleux cadre, vous assisterez à une représentation. (sous-réserve de programmation, celle-ci n'étant pas communiquée à ce jour). Après le spectacle, vous profiterez d'un dîner avant de rejoindre votre hôtel.

JOUR 3 | Lundi 15 mai

Venise/ Ville de retour

Vous quitterez l'hôtel pour effectuer une visite du plus célèbre théâtre de Venise où vous aurez pu apprécier un spectacle au cours de votre séjour. Théâtre emblématique de la ville : la Fenice, construit au XVIIIe siècle en style néo-classique, il abrita en son sein, de nombreuses premières d'opéras de Verdi ou de Rossini. Reconstitué à l'identique après avoir été ravagé par les flammes, le 29 janvier 1996 il a réouvert officiellement ses portes, orné dans toute sa splendeur passé le 14 décembre 2003. Après cette dernière visite, vous rejoindrez l'aéroport et vous envolerez vers votre ville de retour.

Votre hôtel Le Palace Bonvecchiati 4* (ou similaire)

Idéalement situé non loin de la place Saint Marc (250 mètres environ), l'hôtel offre des chambres agréablement meublées. Il dispose d'un centre de bien-être, d'un salon Bar où il fait bon se détendre. Les chambres sont spacieuses, climatisée équipée d'un minibar, wi-fi gratuit, salle de bains avec baignoire ou douche, coffre-fort, sèche-cheveux.



Hôtel Le Palace Bonvecchiati, Venise - Italie

NOTRE PRIX COMPREND

- L'ensemble des visites indiquées au programme
- Le transfert du bateau à l'hôtel le jour 1 et de l'hôtel à l'aéroport le dernier jour
- Un spectacle à la Fenice (sous réserve de programmation)
- 2 nuits en hôtel 4* (normes locales ou similaire)
- Le séjour en pension complète du déjeuner du jour 1 au petit déjeuner du jour 3
- Les boissons aux repas (¼ vin et ½ eau et un café)
- La présence d'un accompagnateur Voyages d'exception

INFORMATION IMPORTANTE :

L'ordre des visites pourra être inversé pour des raisons d'exigences opérationnelles. La visite de Venise requiert de bonnes capacités physiques, la majeure partie des visites et des déplacements s'effectuant à pied, vous pourrez toutefois être amené en empruntant quelques fois les vaporettos de la ville.

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS

- Les dépenses personnelles
- Les visites autres que celles indiquées au programme
- Les boissons en dehors de celles indiquées dans « notre prix comprend » ci-contre
- Les assurances optionnelles
- Les pourboires d'usage aux guides

Voyages d'exception

a sélectionné pour vous le **MS Michelangelo**,
un bateau chaleureux et confortable



CroisiEurope est un armateur français basé à Strasbourg. Leader européen de la croisière fluviale, la compagnie doit sa renommée internationale à son sérieux, son dynamisme, son sens de l'innovation et à la qualité de ses services.

Les points forts du bateau

- ▶ Un bateau de petite taille, chaleureux et convivial (78 cabines)
- ▶ Toutes les cabines sont situées au-dessus du niveau de l'eau et offrent une vue panoramique sur l'extérieur
- ▶ Un grand pont soleil aménagé avec fauteuils et transats
- ▶ Un magnifique salon panoramique est situé à l'avant

Les espaces à bord



Réception



Pont soleil



Salon

La gastronomie

- ▶ Situé au niveau du pont supérieur, le restaurant est l'endroit où tous vos repas sont servis pendant la croisière. Grâce à ses grandes fenêtres panoramiques, vous pourrez admirer les magnifiques paysages qui défilent pendant vos repas.



Restaurant



Sélection de plats

Les cabines

Toutes les cabines font la même taille. Leur prix varie en fonction du pont. Toutes les cabines disposent de larges sabords permettant d'apprécier les paysages au cours de la navigation. Elles sont toutes équipées d'une salle de bains avec douche et WC, d'une télévision, d'un grand lit ou de deux lits séparés, d'un coffre-fort, d'une radio et d'un sèche-cheveux.



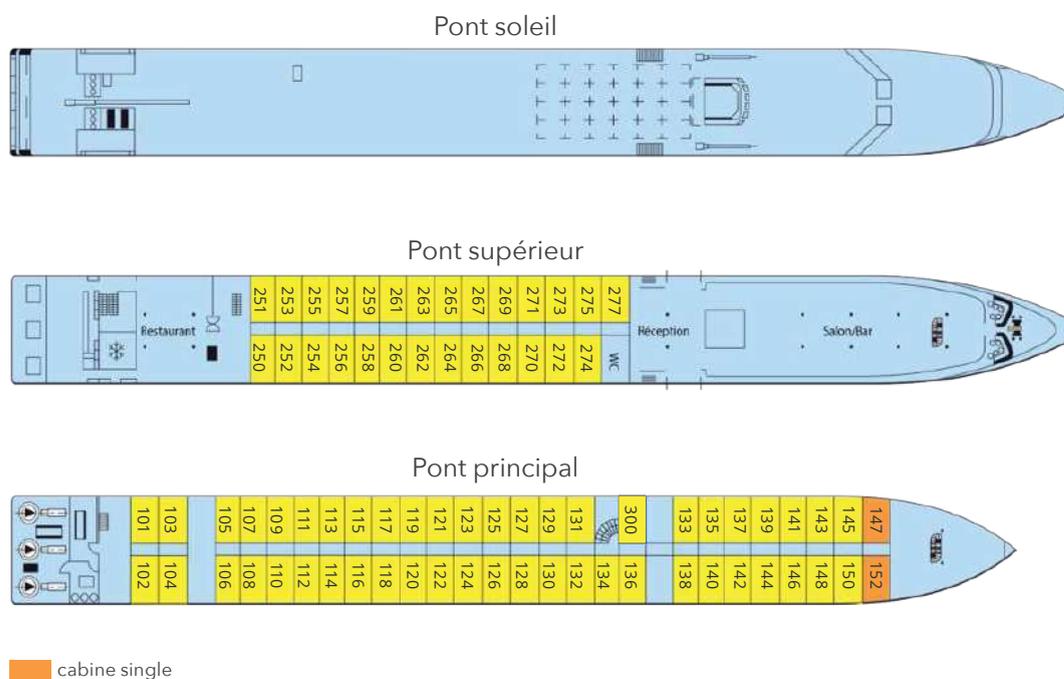
Pont principal

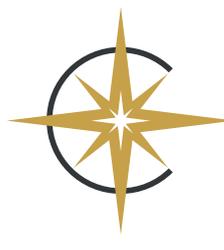


Pont supérieur

Photos non contractuelles.

Le plan du bateau *MS Michelangelo*

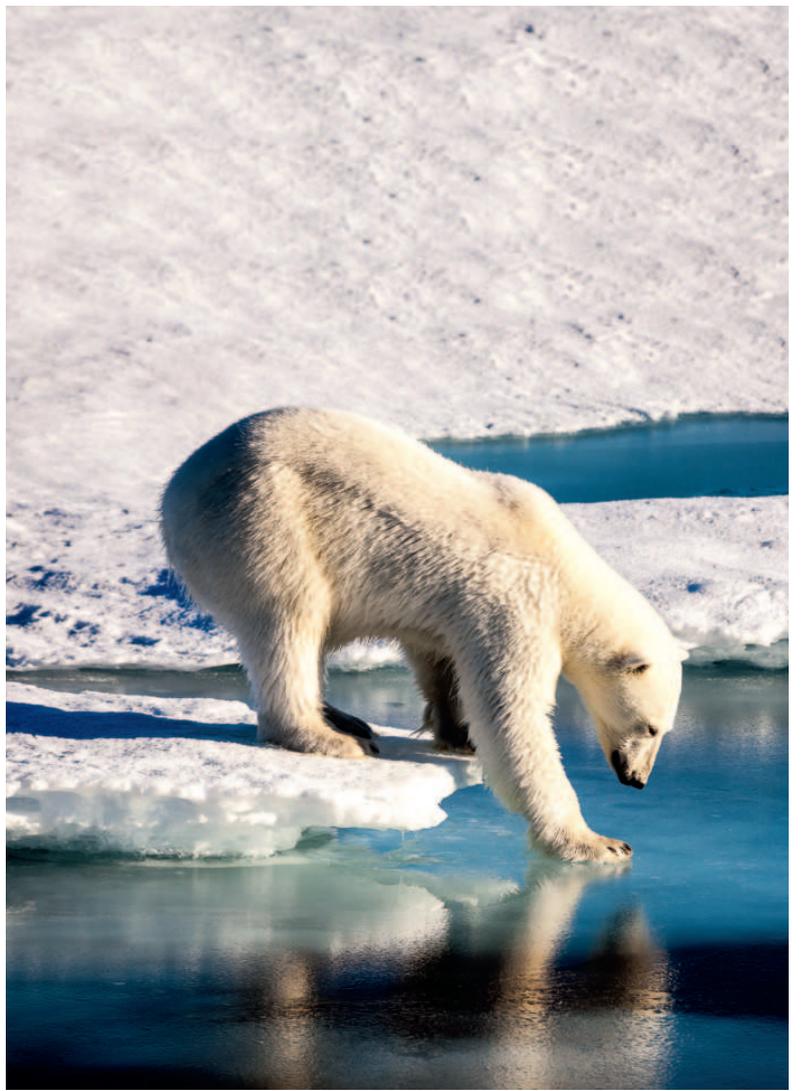




Voyages d'exception

S'enrichir de la beauté du monde







Voyages d'exception est le spécialiste des croisières et voyages avec conférenciers.
Demandez notre catalogue à nos conseillers
ou via notre site internet (coordonnées ci-dessous).

Informations & Réservations

En France et en Belgique, vous pouvez contacter
les conseillers de Voyages d'exception
ou votre agence de voyages habituelle.



En Suisse, nos voyages sont commercialisés par
ES VOYAGES+VACANCES SA
17 Grand-Rue, 1204 Genève



France | 01 75 77 87 48
www.voyages-exception.fr

Belgique | 02 808 39 34
www.voyages-exception.be

Suisse | 022 909 28 00
www.voyages-exception.ch

Tarifs & Conditions

Retrouvez les tarifs et les conditions de vente dans le feuillet de 4 pages joint à cette brochure.
Si vous n'en disposez pas, merci de nous contacter aux coordonnées ci-dessus.

TARIFS & CONDITIONS

au départ de France et de Belgique (au 09/11/2021)

Croisière Venise et la vallée du Pô en musique

Du 7 au 13 mai 2022

À partir de
2.690 €/pers.*

* Incluant l'ensemble des éléments décrits en page 2.



Voyages d'exception

Tarifs et conditions

Venise et la vallée du Pô en musique

Du 7 au 13 mai 2022 (7 jours, 6 nuits)

Au départ de Paris* (Prix TTC par pers.)

	Occupation double	Occupation simple
Cabine pont principal	2.690 €	3.690 €
Cabine pont supérieur	2.990 €	4.090 €
Suite Pont Principal	3.290 €	4.490 €

Prestations complémentaires (Prix TTC par personne)

A la découverte de Venise chambre double	1.590 €
A la découverte de Venise chambre single	2.090 €
forfait excursions « Découverte » composé de 6 visites.	620 €

Nos prix comprennent :

L'acheminement aérien de Paris à Venise aller et retour sur vols réguliers en classe économique (Air France) | Les transferts de l'aéroport au bateau le jour 1 et du bateau à l'aéroport le dernier jour | Votre cabine dans la catégorie choisie | La croisière en pension complète du dîner du 1er jour au petit déjeuner du jour 7 | Les boissons : eau, vin, bière, jus de fruits à discrétion et un café servis lors des repas à bord ainsi que les boissons au bar (sauf champagne et carte des vins) | Le cocktail de bienvenue | Les concerts à bord | Une soirée de gala à bord | Les taxes aériennes et portuaires, réajustables.

Nos prix ne comprennent pas :

Les boissons figurant sur la carte des vins, le champagne au bar | Les boissons prises lors des excursions ou des transferts | L'assurance optionnelle Essentiel : annulation bagages (4,5 % du montant du voyage) ou l'assurance optionnelle Multirisque : assurance Essentiel + assistance rapatriement (5,9 % du montant du voyage) | Les dépenses personnelles | Les pourboires d'usage aux guides et au personnel de bord | L'acheminement depuis votre domicile jusqu'à l'aéroport de Paris et de l'aéroport de Paris à votre domicile | Les excursions.

Conditions & Réservations

Conditions générales

- **Réservations et règlement** : les réservations sont considérées fermes à réception du versement d'un acompte à la commande de 30% du montant du voyage par personne. Un second versement de 30% est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ.
- **Conditions d'annulation/Frais d'annulation** : toute annulation doit s'effectuer par écrit par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé à Voyages d'exception 77 rue de Charonne 75011 Paris. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception du courrier adressé par le client. Toute annulation, quelle que soit la raison, entraînera la retenue par l'organisateur des frais suivants :

Pour la partie croisière et pour l'ensemble des prestations (hors assurance) :

- 10 % plus de 120 jours avant la date de départ
- 25 % entre 119 et 75 jours avant la date de départ
- 50 % entre 74 et 45 jours avant la date de départ
- 80 % entre 44 et 30 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 29 jours avant la date de départ

Pour la partie assurance, le montant de l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Les éventuels frais d'obtention et d'émission de visa et les billets de transport émis ne sont pas remboursables.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (EXTRAIT)

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Voyages d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Voyages d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

Programme garanti à partir de 40 inscrits

Formalités

Pour les ressortissants français et belges :

Pour effectuer cette croisière, vous devez être en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité. La validité faisant foi étant celle indiquée sur la pièce d'identité. (Autres nationalités : nous consulter.)

L'agence Voyages d'exception ne pourra pas être tenue comme responsable pour tout refus d'entrée dans les pays visités lors de ce voyage.

Comment réserver votre voyage



Si ce voyage vous intéresse vous pouvez dès maintenant :

- **Poser une option gratuite** en nous appelant au **01 75 77 87 48** depuis la France ou au **02 808 39 34** depuis la Belgique. Nos conseillers sont à votre disposition, du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et le samedi de 9 h à 13 h.

- **Ou renvoyer le contrat ci-joint** avec l'ensemble des informations demandées. Il vous est possible de le renvoyer soit :



- par courrier à **Voyages d'exception 77 rue de Charonne 75011 Paris**
- par e-mail (scanné) envoyé à **contact@voyages-exception.fr**

À réception de votre envoi, un de nos conseiller vous appellera pour finaliser votre inscription et pour répondre à toute éventuelle question concernant votre voyage.

Voyages d'exception



Le spécialiste des voyages et croisières francophones avec conférenciers

Depuis 2012, Voyages d'exception (qui s'appelait Croisières d'exception jusqu'en juillet 2020) organise des croisières francophones haut de gamme avec conférenciers. En 2022, nous proposons plus de 50 croisières et voyages sur les 7 continents.

Pour découvrir l'ensemble de nos offres, rendez vous sur notre site web www.voyages-exception.fr/catalogue ou appelez-nous au 01 75 77 87 48.



POURQUOI VOYAGER AVEC NOUS ?



Des conférenciers de prestige : tous nos voyages et croisières sont accompagnés par des conférenciers de renom qui enchanteront votre voyage par leur passion communicante. Parmi nos récents intervenants : Roselyne Bachelot, Franck Ferrand, Natacha Polony...



Une équipe d'accompagnateurs attentionnés : avec Voyages d'exception, vous pouvez compter sur le professionnalisme et la bonne humeur de nos équipes, à vos côtés du premier au dernier jour de votre voyage ou croisière.



Des excursions garanties en français : nous choisissons les meilleurs guides parlant notre langue pour éclairer les visites et excursions de votre voyage.



Des prestations haut de gamme : nous sélectionnons pour nos voyages et croisières les meilleurs bateaux ou hôtels offrant sécurité, confort et convivialité.



Un acteur reconnu et primé : Voyages d'exception est partenaire des plus belles marques médias (*Des racines et des ailes*, *Échappées Belles*, *Paris Match*...) et a reçu plusieurs récompenses témoignant de la reconnaissance de la profession.

Voyage (reporter le nom du voyage choisi) :

Au départ de : **Date de départ :** / / **Date de retour :** / /

..... **jours /** **nuits sur place** (reporter les durées inscrites en page 2 du feuillet Tarifs & Conditions)

Information précontractuelle : les informations qui vous ont été données dans nos brochures et sur notre site font partie intégrante du présent contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions prévues à l'article L 211-9 du Code du tourisme. Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'ensemble de cette information précontractuelle avant la signature du contrat de vente. Ces informations sont reprises dans le présent contrat. Nous invitons le voyageur à conserver une copie du contrat de vente avant de le transmettre à Voyages d'exception. En cas de transmission électronique (internet), vous reconnaissez que ce contrat vous est transmis sur un support durable et que vous pouvez imprimer en deux exemplaires et conserver.

Ce voyage est organisé par Croisières d'exception, détenteur de la marque Voyages d'exception - SARL capital de 10000 € - RCS Paris 789 290 285 - 77 rue de Charonne 75011 Paris - RC HISCOX 12, quai des Queyries 33072 Bordeaux - APE : 7911Z - Contrat d'assurance Assurincoco RCP n° 02 47 326 - Garantie financière : APST 15 avenue Carnot 75017 Paris pour un montant de 350 000 € - Licence n° IM075150063.

Pour réserver et vous engager définitivement, merci de renvoyer ce document complété et signé :

Par e-mail (scanné) : contact@voyages-exception.fr - **Par courrier :** Voyages d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris

1. RENSEIGNER LE FORMULAIRE D'IDENTIFICATION

Attention : les informations demandées ci-dessous doivent être celles qui figurent sur les documents d'identité qui vous serviront au voyage.

1^{er} VOYAGEUR

Mme M. Nom :

Prénom :

Né(e) le : à :

2^e VOYAGEUR

Mme M. Nom :

Prénom :

Né(e) le : à :

Afin de mieux vous servir, si vous avez une information médicale : régime, assistance, traitement à suivre, et que vous souhaitez nous la transmettre pour faciliter votre voyage, merci de nous l'indiquer ci-dessous (en cas de besoin, nous vous ferons parvenir le formulaire approprié à votre demande) :

.....

.....

.....

Formalités pour les ressortissants français : Pour effectuer ce voyage, vous devez vous conformer aux formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination...) indiquées pour chaque voyage dans la brochure. Pour les autres nationalités, nous consulter.

VOS COORDONNÉES

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

2. CONNAÎTRE MES DROITS EN TANT QUE VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Voyages d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Voyages d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

Toute réclamation éventuelle doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à Voyages d'exception dans un délai de 10 jours à compter de la fin du séjour, le cachet de la poste faisant foi. À défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage, dont les coordonnées et les modalités de saisie sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

Pendant votre voyage, nos accompagnateurs seront joignables 24 h/24. Leurs numéros de téléphone vous seront communiqués dans le carnet de voyage.

3. CHOISIR MES PRESTATIONS ET MON ASSURANCE

Vous reconnaissez avoir pris connaissance, dans la brochure du voyage, du détail des prestations de transport et hôtelières proposées dans le cadre du voyage ainsi que des 3 compagnies aériennes susceptibles d'opérer les vols.

Merci de reporter ci-dessous le choix des différentes prestations que vous retenez pour votre voyage (en vous référant à la brochure du voyage).

Voyagez-vous ? seul en chambre/cabine individuelle à deux en chambre/cabine double en chambre/cabine partageable (cf. article VIII des CGV p. 4).

Votre catégorie de chambre/cabine :

Souhaitez-vous des prestations complémentaires ? (Se reporter au feuillet Tarifs & Conditions pour visualiser les différentes prestations possibles. Exemples : pré-acheminement de province, supplément classe affaire, forfait excursions, excursions hors forfait, frais de visa...)

Prestation complémentaire 1 :

Prestation complémentaire 2 :

Prestation complémentaire 3 :

Prestation complémentaire 4 :

Prestation complémentaire 5 :

Assurances facultatives : Voyages d'exception vous propose une assurance optionnelle Multirisque (5,9 % du montant du voyage) applicable sur l'ensemble du voyage, contrat Mutuaide n° 6271 (SA Mutuaide Assistance Filiale du Groupe GROUPAMA, 8-14 avenue des Frères Lumières - 94360 Bry-sur-Marne - 383 974 086 R.C.S CRETEIL) ou une assurance optionnelle Essentiel annulation bagages (4,5 % du montant du voyage) contrat N°6272. Le contrat d'assurance avec le détail des conditions est consultable, avant signature du présent contrat, sur notre site ou sur simple demande au 01 75 77 87 48. Un dépliant précisant les garanties sera également joint à votre facture si vous y souscrivez. L'assurance multirisque est non remboursable après la souscription.

- Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle Essentiel : annulation bagages : 4,5 % du montant du voyage.
 Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle Multirisque : assurance Essentiel + assistance rapatriement : 5,9 % du montant du voyage.
 Je ne souhaite pas souscrire à une assurance optionnelle.

4. CALCULER LE PRIX DE MON VOYAGE

Vos prestations	Prix/pers.
Chambre ou Cabine/pers. €
Réduction applicable*/pers. Code réduction : €
Prestation complémentaire 1 : €
Prestation complémentaire 2 : €
Prestation complémentaire 3 : €
Prestation complémentaire 4 : €
Prestation complémentaire 5 : €
Total hors assurance/pers. €
Assurance optionnelle 5,9% ou 4,5 % du « Total hors assurance » €
Nombre de personnes (1 ou 2)	X.....
Montant dû €

*Réduction applicable : si vous disposez d'un bon de réduction, merci d'indiquer ci-contre la réduction à laquelle vous avez droit.

5. PRENDRE CONNAISSANCE ET ACCEPTER LES CONDITIONS D'ANNULATION

Les conditions d'annulation sont spécifiques à chaque voyage et figurent dans les conditions générales de vente (article X page 4) ainsi que sur notre site internet.

Je déclare les accepter et les avoir portées à la connaissance des autres personnes inscrites, qui les ont également acceptées.

Les annulations doivent être adressées au plus tôt par courrier recommandé avec accusé de réception à :

Voyages d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris ou par e-mail à contact@voyages-exception.fr

Le calcul des frais d'annulation sera pris en compte à compter de la date de réception du courrier.

I - PRIX

Les prix indiqués dans le feuillet Tarifs & Conditions ont été établis sur la base des données économiques connues à la date d'édition du feuillet. Les prix sont calculés de manière forfaitaire incluant une série de prestations décrites dans chaque programme présenté. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits qui ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des différentes contraintes imposées par les transporteurs la première et la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. La durée du séjour s'entend du jour du départ au jour d'arrivée du retour en France.

II - LES PRIX COMPRENNENT

Les prix comprennent explicitement toutes les prestations indiquées dans chaque descriptif des programmes. Ils sont calculés sur la base d'une chambre (ou cabine) double.

L'occupation d'une chambre ou cabine individuelle donne lieu à l'acquittement d'un supplément ou d'un tarif spécifique proposé selon les disponibilités au moment de l'inscription. Nos forfaits incluent certaines prestations, comme les taxes aériennes, les taxes portuaires ou les visas, dont nous ne sommes que les collecteurs. En cas de réajustement inopiné, nous nous verrons contraints de les répercuter – à la hausse ou à la baisse – et ce plus de 21 jours avant la date de départ.

III - RÉVISION DES PRIX

Les prix proposés dans le feuillet sont établis sur la base des conditions économiques connues à la date d'édition du feuillet. Ils peuvent être révisés à la hausse comme à la baisse en cas de variation substantielle de ces conditions et en application des articles L 211-12 et L 211-13 du Code du tourisme. Les éventuelles modifications de prix sont communiquées au plus tard 21 jours avant la date de départ.

IV - MODIFICATION ÉVENTUELLE DES PROGRAMMES

En dehors des circonstances liées à la sécurité des voyageurs, certains cas de force majeure, événements extérieurs ou indépendants de notre volonté, ou contraintes d'ordre technique, tels que : modification des horaires de transport, retard, grèves, surréservation, manifestations culturelles, événements politiques, conditions climatiques, brouillard, insuffisance du niveau des eaux ou a contrario montée excessive du niveau des eaux, etc., peuvent nous conduire à modifier nos programmes sans que notre responsabilité soit engagée. Les sommes correspondant aux prestations non fournies et non remplacées seraient remboursées à l'exclusion de tous dommages et intérêts. En cas de modification de l'un des éléments essentiels du voyage, nous prévenons les personnes inscrites dans les meilleurs délais. Nous ne pouvons cependant prévenir l'ensemble des personnes ayant reçu l'information détaillée et ne s'étant pas encore inscrites au moment de la modification. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site www.voyages-exception.fr ou notre Service Clients.

V - DÉNOMINATION DES BATEAUX ET DES HÔTELS

Les noms des bateaux et des hôtels sont donnés à titre indicatif. Des bateaux et des hôtels peuvent être substitués à d'autres à la condition expresse qu'ils soient de la même catégorie ou, le cas échéant, d'une catégorie supérieure. La substitution d'un bateau par un autre peut être opérée soit à la suite d'une avarie technique empêchant la navigation, soit par la vente du bateau opérée par le propriétaire.

VI - THÉMATIQUE ET CONFÉRENCIERS

En cas d'empêchement de dernière minute, d'impossibilité de calendrier ou de toute autre cas de force majeure, Voyages d'exception pourra modifier le programme des intervenants prévu sur le voyage thématique. De même, les conférences et les ateliers cités dans la brochure sont mentionnés à titre indicatif et pourront être modifiés pendant le voyage.

VII - TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Conformément aux articles R 211-15 à R 211-19 du Code du tourisme, il vous est précisé dans l'information précontractuelle qui vous est due dans nos brochures et sur notre site une liste maximale de 3 transporteurs, dans laquelle figure le transporteur effectif, pour chaque tronçon de vol.

Dès que la compagnie aérienne est connue, elle vous est communiquée par écrit ou par voie électronique ; en cas de modification après la signature du contrat de vente, l'identité du ou des transporteurs aériens est transmise au plus tard avant l'enregistrement.

Nos programmes sont prévus soit sur vols réguliers directs ou avec escales, soit sur vols affrétés directs ou avec escales intermédiaires. En cas de vols affrétés, nous n'avons recours qu'aux compagnies aériennes dûment autorisées par la Direction de l'aviation civile française. Les horaires des vols peuvent subir des modifications y compris en dernière minute. Ils n'ont pas de valeur contractuelle. En cas de correspondance, nous ne saurions substituer notre responsabilité à celle des transporteurs. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Enfin nous nous réservons le droit de remplacer un transporteur par un autre et de modifier le type d'appareil. Des changements d'aéroport à Paris peuvent se produire (Roissy ou Orly) sans que nous soyons tenus pour responsables des frais éventuels occasionnés.

VIII - CABINE/CHAMBRE PARTAGEABLE

Dans le cas où le client voyageant seul désire souscrire à l'option d'une cabine/chambre partageable avec un autre client, lui permettant de bénéficier du tarif couple, il s'engage à accepter son copartageant, quelle que soit l'identité de ce dernier, à condition qu'il soit du même sexe. Cette option est irrévocable, sauf application des conditions d'annulation prévues aux présentes conditions générales. Chaque client copartageant doit pouvoir justifier d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

IX - APTITUDE AU VOYAGE & HANDICAP

Le voyageur déclare qu'il est apte à voyager selon l'itinéraire du voyage envisagé, et que son état n'affectera pas la sécurité ou le confort du navire et des autres voyageurs, en accord avec les lois internationales, européennes et nationales. Il pourra, si nécessaire, être exigé, lors de la réservation, la présence d'une personne accompagnante capable de fournir l'assistance nécessaire à la personne handicapée ou à mobilité réduite, ou être proposé un voyage en remplacement.

Compte tenu des difficultés inhérentes à certains de nos voyages, il est expressément rappelé aux voyageurs en situation de maladie ou d'handicap, physique ou psychique, de leur devoir de consulter un médecin afin de s'assurer de leur capacité à entreprendre le voyage. Tout voyageur dont la condition physique et/ou psychique pourrait affecter son aptitude à entreprendre le voyage doit en informer le vendeur et présenter un certificat médical au moment de la réservation ou bien avant la date de départ si l'affection intervient après la date de réservation. À défaut pour le voyageur d'avoir rempli son obligation d'information préalable quant à son état de santé, Voyages d'exception, le commandant du navire, le directeur d'un hôtel et les transporteurs se réservent le droit de lui refuser l'accès dès lors que son état de santé ne serait pas compatible avec les règles de sécurité applicables et les réglementations propres à la zone de navigation, ou nécessiterait des soins qui ne seraient pas en mesure de lui être fournis, ou si la conception du navire, les infrastructures et les équipements des ports ou d'un établissement hôtelier rendent l'embarquement ou le débarquement ou le séjour ou le transport du voyageur concerné impossible dans des conditions de sécurité satisfaisantes, pour sa propre sécurité ou la santé et la sécurité des autres voyageurs, des membres d'équipage ou du personnel. Lorsqu'un voyageur se voit refuser le droit d'accès en raison de son inaptitude à entreprendre le voyage, ni Voyages d'exception, ni le prestataire, ni le transporteur ou le vendeur ne sont tenus pour responsables envers le voyageur.

En application du Règlement européen n° 1107/2006 du 05/07/2006, Voyages d'exception fait ses meilleurs efforts pour garantir l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et s'engage à informer et à conseiller le voyageur, personne handicapée ou à mobilité réduite, dans la mesure où le voyageur en fait la demande expresse lors de la réservation.

Toute pathologie exigeant la prise d'un traitement et/ou un suivi médical et/ou l'utilisation d'un équipement médical devra être portée à la connaissance du vendeur, au moment de la réservation ou, si la maladie

survient après la réservation, au plus tard avant la date de départ. Le voyageur est responsable de tout traitement médical pour lui et les voyageurs sous sa responsabilité légale. Tout voyageur doit s'assurer qu'il dispose d'une couverture d'assurance médicale adaptée. Lors des croisières, certains débarquements s'effectuent en chaloupe et certaines excursions en bateau pneumatique et peuvent ne pas convenir aux personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap. Voyages d'exception attire l'attention du Voyageur sur sa nécessaire aptitude à pouvoir accéder par ses propres moyens à la chaloupe ou au bateau pneumatique en toute sécurité.

X - ACOMPTE ET PAIEMENT DU SOLDE DU VOYAGE

L'inscription est subordonnée au versement d'un acompte de 30 % sur le prix du programme, sauf dispositions particulières. Un second versement de 30 % est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ, sans rappel, à la date de remise des documents de voyage. En cas de non-paiement du solde, Voyages d'exception se réserve le droit de reprendre la chambre/cabine dont le paiement n'a pas été soldé, et d'en disposer. Ce droit n'a pas de caractère automatique (le cas échéant Voyages d'exception pourra envoyer un rappel de l'échéance et conserver la chambre/cabine au profit du passager). Le passager dont la chambre/cabine a été reprise ne pourra pas s'en prévaloir comme d'une annulation vis-à-vis de l'assurance. Les retenues d'annulation prévues plus loin restent dues. Pour toute inscription à moins de 90 jours du départ, le paiement de la totalité du voyage est dû lors de la réservation. Les primes d'assurances annulation ou voyage ne sont jamais remboursables quelle que soit la date d'annulation.

XI - ANNULATIONS, MODIFICATIONS D'INSCRIPTION

Toute annulation doit être notifiée au plus tôt à Voyages d'exception par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute annulation émanant du client entraîne la retenue de frais conformément aux conditions d'annulation mentionnées sur la confirmation de commande et aux primes d'assurances soit :

- Pour les croisières « Nature & Exploration » (hors assurance) :

- 25 % plus de 120 jours avant la date de départ
- 50 % entre 119 et 75 jours avant la date de départ
- 80 % entre 74 et 60 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 59 jours avant la date de départ

- Pour toutes les autres croisières (hors assurance) :

- 10 % plus de 120 jours avant la date de départ
- 25 % entre 119 et 75 jours avant la date de départ
- 50 % entre 74 et 45 jours avant la date de départ
- 80 % entre 44 et 30 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 29 jours avant la date de départ

- Pour les voyages terrestres (hors assurance) :

- 10 % plus de 120 jours avant la date de départ
- 25 % entre 119 et 60 jours avant la date de départ
- 50 % entre 59 et 30 jours avant la date de départ
- 80 % entre 29 et 15 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 14 jours avant la date de départ

Pour la partie assurance : le montant de l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Les éventuels frais d'obtention et d'émission de visa et les billets de transport émis ne sont pas remboursables.

Cas particulier des réservations reportées depuis une autre croisière.

En cas de report d'un voyage à forfait sur un voyage ultérieur, accepté à titre exceptionnel et commercial par Voyages d'exception, le client reste irrévocablement redevable des frais d'annulation de ce voyage, bien que Voyages d'exception accepte d'en suspendre le recouvrement. Dans l'hypothèse, où le client viendrait ultérieurement à annuler de son fait son nouveau voyage à forfait, le montant des frais d'annulation exigible sera alors le montant le plus élevé entre les frais d'annulation du premier voyage et du celui du voyage reporté à la date d'annulation.

Le passager qui annule dans la période correspondant à 100 % de frais d'annulation par rapport à la date de départ ou bien qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans son intégralité. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception par Voyages d'exception du courrier adressé par le client. Pour bénéficier des garanties de l'assurance, tout client qui annulerait son voyage devra avoir réglé la totalité des frais d'annulation qui lui seront ensuite remboursés par l'assurance sur présentation d'une facture acquittée. Aucun remboursement ne sera accordé si un participant ne se présente pas à l'embarquement ou, si par suite de non-présentation des documents de voyage (billets de croisière, bon d'échange, pièces d'identité, visa, etc.), il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ prévu. Le voyageur ne peut, sauf accord préalable, modifier le déroulement de son voyage ou de son séjour. Les frais résultant des modifications non autorisées resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'aurait pas bénéficié.

XII - ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si le voyage est annulé pour des raisons liées à la sécurité des voyageurs ou en cas de circonstances de force majeure, indépendantes de la volonté de l'organisateur, notamment dans les cas suivants :

- Pour une situation de guerre dans des régions concernées par le voyage ;
- En raison de catastrophes naturelles (tempête exceptionnelle, tremblement de terre, périls ou accidents de la mer...), fait du prince, grève générale... ;
- Pour des circonstances échappant au contrôle des armateurs ou du capitaine ;
- Pour la sécurité du navire ;
- Pour sauver des vies humaines ou aider un navire en détresse ;
- Pour d'autres cas d'urgence.

De même le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants au plus tard à 21 jours du départ.

Sous réserve de ce qui précède, toute indemnité d'annulation éventuellement due par Voyages d'exception pour un préjudice démontré sera limitée au montant qui aurait été dû par le client en application de l'article XI.

XIII - FORMALITÉS

Dans les feuillets Tarifs et Conditions figurent les formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination, etc.). Ces formalités administratives et/ou sanitaires indiquées pour chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Pour les autres nationalités, nous consulter avant l'inscription.

XIV - RESPONSABILITÉS

Voyages d'exception est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, Voyages d'exception peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Voyages d'exception déclare par ailleurs disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle à hauteur de 1 500 000 €, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de HISCOX 12, quai des Queyries – CS 41177 33072 Bordeaux contrat n° PRC0133699.

XV - RÈGLEMENTATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATAIRES ET DES TRANSPORTEURS

Voyages d'exception travaille avec les armateurs suivants : Australis, Azamara, Celebrity, Costa,

CroisiEurope, Cunard, Delphin Croises, Grands Espaces, Holland America Line, Iceland pro, LMS Croisières, Metropolitan, Lueftner, MSC, Nicko cruises, Oceania, Princess, Silversea, Skorpios, Star Clipper...

Les conditions générales de ces armateurs sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.voyages-exception.fr/nomdelarmateur.pdf>

Exemple :

<https://www.voyages-exception.fr/cunard.pdf>

Voyages d'exception travaille avec les compagnies aériennes suivantes : Aeroflot, Air France, ASL Airlines, Austrian, Cathay Pacific, Dragonair, Easyjet, Entair, HOP, Iberia, Icelandair, Joon, Latam, Lufthansa, SAS, Singapour Airlines, Swiss, Thai Airways, TAP, Transavia, Vietnam Airlines...

Les conditions générales de ces compagnies sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.voyages-exception.fr/nomdelacompanie.pdf>

Exemple :

<https://www.voyages-exception.fr/airfrance.pdf>

Les passagers sont informés que les articles des conditions générales des armateurs et transporteurs relatifs au fonctionnement à bord et les réglementations des transporteurs leur sont opposables. Ces éléments concernent notamment :

- Les obligations des passagers à bord ;
- Les pouvoirs du commandant de bord ;
- Le médecin de bord ;
- Tous les autres aspects du voyage sont régis par les conditions générales de Voyages d'exception.

XVI - VISUELS

Les visuels et les cartes itinéraires de la présente brochure n'ont pas de valeur contractuelle.

XVII - POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Voyages d'exception accorde une grande importance au respect de la vie privée. Nous sommes soucieux du respect de votre vie privée lors de l'utilisation du site www.voyages-exception.fr et de vos droits en matière de protection et de contrôle des données à caractère personnel. Cette politique explique la manière dont nous traitons les données personnelles vous concernant, comment nous l'utilisons et dans quelles circonstances cette information pourra être divulguée à des tiers. Veuillez noter que nous pourrions être amené à modifier la présente politique pour tenir compte de notre environnement juridique, économique et social. Toute question ou commentaire en rapport à la présente politique en matière de protection de la vie privée peut être communiqué à Voyages d'exception par courriel à confidentialite@voyages-exception.fr ou par courrier à l'adresse du siège social précité. Le traitement des données à caractère personnel relatif au site est soumis à la loi française du 6 janvier 1978 (notamment la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) et, à partir du 25 mai 2018, selon le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (« GDPR »).

Plus d'informations sur le site : <https://www.cnil.fr/fr>

Comment recueillons-nous de l'information ?

Nous obtenons certaines informations et renseignements personnels directement par votre intermédiaire ou par l'intermédiaire de données communiquées par des tierces personnes à qui vous avez donné l'autorisation de nous divulguer de l'information. Aucune donnée à caractère personnel n'est collectée automatiquement par le site. Les seules données que nous traitons sont celles que vous nous communiquez volontairement, par exemple, en remplissant un formulaire de contact ou de demande sur le site, en communiquant avec nous par courrier électronique, etc. Nous pourrions aussi être amenés à traiter des données vous concernant provenant de tiers comme les médias ou les compagnies aériennes ou maritimes. Celles-ci nous sont uniquement communiquées suite à une demande via les formulaires mis à disposition sur leur site respectif, par des partenaires avec lesquels nous proposons des services conjoints ou des réalisations d'actions marketing communes, par des médias sociaux lorsque vous interagissez avec nous. Nous

protégeons toutes les données obtenues auprès de tiers conformément aux pratiques décrites dans la présente charte. Nous recueillons, par exemple :

- Titre, nom, prénom, sexe, adresse domicile/professionnelle (coordonnées postales), courriel, téléphone/mobile, fax, TVA, état civil, fonction, régime linguistique ;
- Données à caractère personnel que vous fournissez comme, par exemple, en demandant un accès à l'espace client sur ce site internet, en correspondance et par téléphone ;
- Données sur vos habitudes de navigation au travers de différents sites internet (exemple parce que notre entreprise fait partie d'un réseau d'annonces) ;
- Caractéristiques des voyages que vous recherchez (critère de recherche).

Les autres données éventuelles collectées automatiquement ne le sont que par des outils statistiques comme, par exemple, votre adresse IP, les pages Web consultées mais restent complètement anonymes.

Utilisation des données

Voyages d'exception utilise vos données pour répondre à des besoins que vous avez générés en visitant notre site. Vos données sont recueillies principalement à des fins contractuelles :

- pour traiter des demandes de renseignements, dans l'exécution d'un contrat que nous avons conclu avec vous ;
- vous fournir les services demandés, enregistrer vos demandes ou questions et y donner suite ;
- pour vous donner un avis de changement à nos services ;
- pour vous transmettre des communications que vous avez demandées et qui peuvent vous intéresser (produits, services...);
- à des fins administratives ou d'affaires ;
- pour améliorer notre site Web de même que nos activités ;
- à des fins publicitaires, inclure de l'information à propos de campagnes (liste des annonces de voyages correspondant à vos critères), des appels à contributions ou promotions de biens et services, et ceci, pour autant que vous y ayez consenti lors de votre inscription ;
- par rapport à nos droits et obligations légales ;
- pour d'autres finalités, mais uniquement avec votre autorisation expresse.

Nous révisons régulièrement la période de sauvegarde de l'information personnelle. Nous conservons vos informations personnelles dans nos systèmes tant que nécessaire pour l'activité concernée ou pour la période prévue dans le contrat que nous avons conclu avec vous.

XVIII - CESSIION DU CONTRAT

Vous avez le droit de céder le présent contrat à un tiers, jusqu'à 7 jours avant le départ, à condition de justifier que le cessionnaire remplit les mêmes conditions que vous pour voyager. Vous restez solidairement responsable du paiement du solde du prix de vente et des frais supplémentaires résultant de la cession, qui seront répercutés sur le montant de votre voyage ainsi que des frais de dossiers s'élevant à 100 € par personne.



Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 75 77 87 48, par e-mail à contact@voyages-exception.fr ou sur www.voyages-exception.fr